



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 10 NOVEMBRE !

Protocole sanitaire, hommage à Samuel Paty confisqué, contexte sécuritaire, salaires, conditions de travail... Stop au mépris !

Les organisations syndicales CGT Éducation, FNEC-FP-FO, FSU, Sud Education du Bas-Rhin dénoncent l'improvisation totale dans laquelle s'est déroulée la rentrée, tant sur le plan sanitaire, la carence de protection des personnels et des élèves que sur la décision indigne de réorganiser au rabais, à la dernière minute, l'hommage à notre collègue Samuel Paty.

Nous pensons à notre collègue ainsi qu'à ses proches, à ses collègues et à ses élèves. Nous rappelons que les personnels doivent être soutenus et protégés dans l'exercice de leurs missions tant dans le domaine de la santé que de la sécurité : trop souvent, nombre de collègues se retrouvent isolés face à des pressions et à des menaces extérieures à l'École.

Défendre l'École publique laïque, c'est défendre ses personnels, leur santé, leurs statuts et leur autorité, leurs droits, notamment la protection fonctionnelle, et leur accorder la considération et tous les moyens pour réaliser leurs missions.

Nos organisations exigent :

- **un vrai protocole sanitaire renforcé**, protecteur pour tous les personnels et les élèves, en particulier via un accueil des élèves en demi-groupes en vis-à-vis dans les établissements ;
- **une embauche massive de personnels d'enseignement** afin d'alléger les groupes pris en charge ;
- **une augmentation du nombre d'assistant.es d'éducation, d'infirmier.es, assistant.es sociales, médecins scolaires, psy-en, d'ATSEM, d'AESH, d'agents d'entretien, d'agents administratifs et techniques** car la prise en charge des enfants et des jeunes exige la présence accrue de personnels ;
- **l'application de la circulaire du 29 octobre 2020 qui met en place cinq jours de télétravail pour les agents administratifs et techniques des administrations décentralisées ;**
- **l'annulation des formations "constellations" et l'arrêt immédiat du dispositif qui les instaure ;**
- **un véritable soutien et une protection des personnels** dès que nécessaire par notre hiérarchie ;
- **la distribution immédiate à tous les personnels de masques professionnels** au lieu des masques grands publics et en nombre suffisant pour les personnels et les élèves ;
- **des conditions d'hygiène suffisantes dans les établissements (gel hydro-alcoolique et produits virucides en quantités suffisantes, accès à des points d'eau, aération régulière et efficace des locaux, nettoyage des salles deux fois par jour).** Nous soutenons les agents

dans ce contexte difficile et demandons davantage de personnels pour répondre à la lourdeur de la tâche ;

- du matériel informatique pour les personnels et les élèves ;
- une revalorisation indiciaire permettant de rattraper la perte de notre pouvoir d'achat, dans le respect de nos statuts et sans contrepartie.

L'intersyndicale appelle les collègues à poursuivre les réunions en AG dans leur établissement ou dans le cadre de réunions d'informations syndicales. Elle les appelle à se saisir des modalités d'actions suivantes :

- Se mobiliser massivement par la grève le 10 novembre et décider de ses suites dans les établissements et les écoles,
- Adresser des courriers à la DSDEN, au Rectorat et au Ministère pour dénoncer les conditions sanitaires et réclamer un protocole réellement renforcé qui doit également prévenir une dégradation de la situation sanitaire dans les établissements scolaires et éviter le retour à un enseignement à distance,
- Faire parvenir ces courriers aux sections syndicales en vue de publications dans la presse et communiquer avec les médias locaux,
- Manifester leur colère et leurs revendications via des actions symboliques visibles sur les réseaux sociaux avec les mots-clés #stopmépris, #BlanquerMent, #JeSuisChoyé, #ProtocoleFantôme...
- User individuellement du droit de retrait si nous estimons notre santé menacée après avoir complété le Registre Danger Grave et Imminent (RDGI) et/ou le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST).

L'intersyndicale rappelle qu'un préavis de grève couvre la période jusqu'au 31 décembre.